

Image not found or type unknown



Responsabilite de l'abonnement edf

Par **lajous**, le **19/02/2010** à **15:50**

Bonjour, J'ai loue un appartement a un locataire jusqu'au 30 nov 2009. En quittant ce dernier a averti edf et donne son index de consommation a edf. La locataire suivante n'a pas averti edf de son entree dans l'appartement. Elle a paye le depot de garantie et les 2 loyers suivants avec des cheques sans provisions puis elle est partie fin janv 2010. C'est en relouant l'appartement debut mars 2010 que l'on a decouvert ces manquements. Quelle est la responsabilite du proprietaire vis a vis d'edf sachant que les baux ont ete faits tout a fait normalement et en bonne et due forme?

Je vous remercie de m'eclairer sur ce point?

Cordialement